



LOI POUR LES PERES SEPRES

Par **soussou14**, le **13/05/2015** à **12:28**

Bonjour,

Mon copain a un enfant né d'une première relation sans mariage.

1- La mère menace mon copain que s'il ne lui donnait pas l'argent qu'elle demande parfois, elle montera un dossier pour une pension alimentaire.

2- La mère ne m'appréciant pas du tout, ordonne à mon copain de ne prendre son enfant qu'en mon absence (c'est-à-dire que selon cette femme, je n'ai pas le droit de passer du temps avec mon copain s'il est en présence de son enfant). Mon copain et moi habitons ensemble mais le logement est à mon nom, la mère ordonne aussi bien entendu à mon copain de ne pas venir à la maison s'il prend son enfant.

1- La mère a-t-elle le droit de demander une pension alimentaire? Mon copain en a-t-il aussi le droit?

2- La mère a-t-elle le droit d'empêcher le père et l'enfant de se voir? A-t-elle le droit d'avoir la garde complète de leur enfant? Mon copain a-t-il le droit de demander une garde partagée? Quelles sont les démarches à suivre?

Un grand merci pour votre aide car je ne supporte plus cette situation qui aujourd'hui dégénère.

Je précise que je ne lui ai pas "volé" ils étaient déjà séparés depuis un moment lorsque mon copain et moi sommes rencontrés.

Cordialement,

SOUSSOU1404